



**Débat d'orientation au sujet de la 15e Conférence des parties à la
Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
(UNFCCC) à Copenhague**

2

Motion

Dépôt : M. Eugène BERGER

Date : 19.11.2009

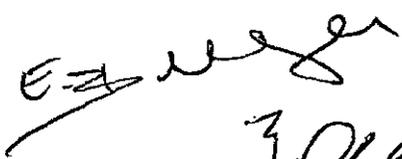
La Chambre des Députés

- considérant les engagements pris par le Luxembourg en matière de réduction de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto,
- considérant les négociations de la conférence de Copenhague afin d'aboutir à un accord global sur le climat pour la période 2012 à 2020,
- considérant l'accord trouvé au niveau de l'Union Européenne sur la directive « performance énergétique des bâtiments » prévoyant que les nouveaux bâtiments construits dans l'Union européenne devront à partir de 2020 s'approcher des critères « zéro énergie »,
- considérant les résultats de l'étude des potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le Luxembourg effectué par l'Institut FIFO en 2006,
- considérant le premier plan d'action du Gouvernement qui détermine l'assainissement énergétique des bâtiments comme une des priorités à suivre pour le Luxembourg en vue d'une réduction des émissions de CO₂,
- soucieuse de l'évolution du prix du pétrole et des coups financiers croissants engendrés pour les consommateurs qui dépendent des énergies fossiles,
- considérant les efforts du Gouvernement dans le domaine de la diversification économique et plus précisément en vue d'attirer des entreprises de la « Green Economy » au Luxembourg,
- convaincue des compétences des PME actifs dans le domaine de la construction et de l'artisanat au Luxembourg et des opportunités que représente l'assainissement énergétique des bâtiments en vue d'une expansion de leurs activités,

invite le Gouvernement à

- anticiper les objectifs de la directive « performance énergétique des bâtiments » afin de se doter d'un avantage en vue de l'implantation de nouvelles entreprises de la « Green Economy » au Luxembourg,

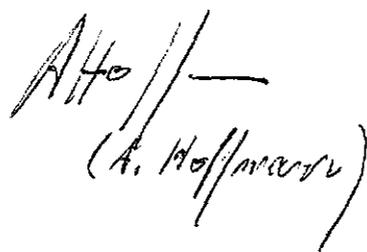
- lancer un programme de grande envergure pour la remise en état et l'assainissement énergétique d'immeubles impliquant tous les acteurs concernés (OAI, PME du domaine de la construction et de l'artisanat etc...),
- introduire de nouveaux concepts de préfinancement, tels le « contracting énergétique » ou la création d'une banque climatique, dans le domaine de l'assainissement énergétique d'immeubles ou bien le recours aux énergies renouvelables,
- créer un service de consultation sur l'énergie et l'environnement, centralisé et indépendant, lequel regrouperait des acteurs publics, de l'artisanat et d'autres corps de métiers concernés (architectes, ingénieurs...).



(F. ETZEL)


A. BAULER


G. LA... C.


A. Hoffmann